

Image not found or type unknown



## Envoi compte rendu réunion DP

Par **dpdg13**, le **04/10/2013** à **11:12**

Bonjour

Notre employeur voudrais que les DP lui envoi le compte rendu des réunions par email afin d'en discuter lors d'une réunion de direction.

Est ce légal ?  
Sinon quelle est la loi qui l'interdit ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/10/2013** à **15:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir dans quelles conditions est rédigé le compte-rendu mais c'est normalement l'employeur qui tient le registre spécial des réunions avec les Délégués du Personnel en y consignait les questions ainsi que les réponses qui ont été apportées...